



COMPTE RENDU CSFPT DU 10 FEVRIER 2021

La délégation FO était composée de : Johann LAURENCY, Gisèle LE MAREC, Christophe ODERMATT et Valérie PUJOL.

Encore une fois, la délégation Sud était absente

❖ **4 textes étaient à l'ordre du jour de ce Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale :**

- **Texte 1** : Projet de décret approuvant la convention type de mise à disposition des agents de l'État auprès de la collectivité européenne d'Alsace et de l'eurométropole de Strasbourg – second examen ;
- **Texte 2** : Projet d'ordonnance portant création de l'établissement public « ex SYTRAL », article 30 – second examen ;
- **Texte 3** : Projet de décret relatif à l'établissement public « ex SYTRAL », article 31 – second examen.
- **Texte 4** : Projet de décret modifiant le décret n°92-892 du 2 septembre 1992 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique.
- **Présentation de la synthèse des bilans sociaux.**

FO avait déposé un amendement afin que les agents de l'état mis à disposition puissent conserver leur quotité de droit syndical afin de pouvoir continuer à défendre les agents relevant de leur secteur. Par ailleurs notre délégation a indiqué qu'elle voterait contre ce texte qui s'inscrit dans la continuité de la création de la CEA. Nous considérons que ces créations de collectivités à statut particulier, à l'instar de la métropole de Lyon, celle du grand paris, entraîne des disparités sur le territoire national et une fragilisation de la république. Ces créations, effectués à la demande des élus locaux, accompagnées du transfert de compétences particulières ont pour principal objectif de répondre à des appétits de pouvoir politique locaux en créant de petites baronnies. De plus, dans le cas particulier de la CEA, le dispositif de négociations que nous avons obtenu dans l'ordonnance n'a pas été respecté dans le processus de création.

✓ **Vote**

- **Pour** : Employeurs
- **Contre** : FO/CGT/UNSA
- **Abstention** : CFDT/FA

Création de l'établissement public se substituant au Sytral

Ce projet de décret est présenté pour la seconde fois suite à un vote unanime négatif des syndicats. En effet, lors de sa première présentation nous avons tous relevé que le Comité Technique local n'avait pas été consulté. La demande de report formulée auprès de la DGCL ayant été rejeté, le seul moyen de différer l'examen de ce texte était un vote défavorable unanime des syndicats.

En préalable, notre délégation FO a regretté qu'il soit obligé de passer par une ordonnance pour créer un établissement public afin de répondre à une demande particulière alors même que lorsque nous demandons des modifications de décrets pour corriger des dysfonctionnements statutaires cela nous est refusé.

Le CT local ayant été consulté et les représentants locaux considérant avoir suffisamment de garanties et ayant voté favorablement nous nous sommes abstenus sur ces 2 textes (ordonnance et décret).

Aucun amendement n'a été déposé

✓ **Vote**

- **Pour** : Employeurs
- **Contre** : CGT
- **Abstention** : FO/CFDT/UNSA/FA

Concours d'accès au cadre d'emploi des directeurs territoriaux d'établissement d'enseignement artistique

La délégation FO a réitéré sa demande de réviser et améliorer les cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique. Ce dossier ouvert depuis plus de 10 ans est au point mort car les différents ministères concernés se renvoient sans cesse la balle.

3 amendements ont été déposés. Le premier visant à introduire une épreuve d'écriture ou d'analyse musicale a été intégré par le gouvernement. Le deuxième amendement indiquant que le choix des épreuves est fait par le candidat lors de l'épreuve a été retiré car cette mention figure dans l'arrêté et sera conservée dans l'arrêté modifié.

Enfin le 3ème amendement stipulant que l'ensemble du jury doit être présent à toutes les épreuves a été refusé par le DGCL, il a été soumis au vote :

Pour : CGT
Contre : CFDT/FA/Employeurs
Abstention : FO/UNSA

✓ **Vote**

- Pour** : FO/FA/CFDT/UNSA/Employeurs
- Contre** : CGT
- Abstention** :

Synthèse de bilans sociaux 2017

La CGT a demandé le report de la présentation de ce document, arguant qu'il manque des données et que celui-ci devait faire l'objet d'un examen en inter FS. Le président a indiqué qu'il maintenait la présentation en plénière mais acceptait un examen en inter FS ultérieurement.

Pour FO nous avons indiqué que nous acceptions cette proposition et que le travail de fonds, sur le contenu de la synthèse serait effectué en inter-FS. Nous avons demandé à avoir une vision de l'évolution des indicateurs sur plusieurs années afin de travailler de manière plus précise sur ce que devient la FPT, dégager des tendances (congrés maladie, sanctions disciplinaires, parité hommes/femmes...) et pouvoir ensuite proposer des solutions d'ordre statutaire pour obtenir des améliorations.

Cette présentation n'appelait pas de vote

Fin de séance à 12h45